



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 01 44 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Examen professionnel CAPSA : le SUPAP-FSU demande l'augmentation du nombre de postes pour la 1ère année

Une audience syndicale entre le SUPAP-FSU et la sous-direction des ressources de la DASCO (J. Carrer, C. Porte, C. Morin) a eu lieu récemment. Notre syndicat souhaitait faire le point sur divers sujets RH. **Épisode 1, l'examen professionnel d'accès à la catégorie A.**

Le SUPAP-FSU a rappelé en préambule la **décision fort regrettable de la Ville de ne pas permettre aux REV de postuler à cet examen professionnel malgré son engagement** sur la question avant l'été lorsque l'intersyndicale DASCO **SUPAP-FSU/CFDT/CGT** a obtenu ces postes grâce aux mobilisations des personnels d'animation.

Le SUPAP-FSU avait obtenu au CSAP (Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes) un **avis favorable pour que l'examen professionnel pour 90 postes soit organisé sur 3 ans au lieu de 4** (proposition initiale de la Ville) pour permettre un **accès plus rapide** à la catégorie A pour les collègues concerné.es, voir [ICI](#).

Dans ce cadre, notre syndicat souhaite l'ouverture d'un **maximum de postes dès la 1^{ère} année**. A ce jour **la Ville propose 35 postes**. C'est bien trop peu. La quasi-totalité des collègues concerné.es remplissent les conditions d'ancienneté pour se présenter dès cette année. **Le SUPAP-FSU a demandé l'ouverture d'au moins 60 postes**.

La crainte de la Ville est que « *le niveau des collègues soit insuffisant pour des postes en catégorie A* » ! Nous ne partageons pas du tout cet avis peu flatteur, **les collègues d'Action éducative ou du BAPPE en central remplissant déjà selon nous des missions relevant de la catégorie A**. Nous avons rappelé à la DASCO que si le jury confirmait (ce qui nous étonnerait beaucoup) un niveau insuffisant des candidat.es, il aurait la possibilité de nommer un nombre de lauréat.es inférieur au nombre de postes ouverts.

Suite à cette audience, nous avons interpellé la DRH centrale sur ce point. Celle-ci entend notre point de vue et confirme que le nombre de postes ouverts pour la 1^{ère} année peut encore évoluer. L'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel pour 35 postes ayant été publié le 10 mars, **nous attendons un arbitrage favorable de la Ville sur ce point et la publication d'un arrêté modificatif avec un nombre de postes plus conséquent**. A suivre...

La première vague de lauréat.es sera nommée au 1^{er} janvier 2026.

Dernier point, nous avons relancé la DASCO sur la possibilité pour les **coordinateur.trices PEDT et mission inclusion**, qui nous avaient sollicité, de postuler à cet examen professionnel. La DASCO a reçu ces collègues et leur a donné une réponse négative sans pouvoir réellement la justifier. Compte tenu des dispositions transitoires ajoutées à l'article 21 du statut particulier du corps des CAPSA : « **Peuvent s'y présenter les AAP...exerçant pour le compte de plusieurs établissements du premier ou du second degré des fonctions de coordination des moyens ou d'encadrement de personnel pour la mise en œuvre des activités périscolaires ou extrascolaires** », nous ne voyons pas comment la Ville pourrait refuser leurs candidatures. **Nous incitons très fortement les collègues, qui remplissent clairement les conditions exigées à s'inscrire à l'examen**. En cas de refus un recours au tribunal administratif en référé serait envisagé.

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !
SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou supapfsudasco@gmail.com